

ANNEXE

Prescription et facture pour les produits d'alimentation particulière visés à l'arrêté royal fixant l'intervention de l'assurance obligatoire soins de santé pour certains produits de soins à domicile des bénéficiaires souffrant d'une affection grave, visés à l'article 34, 14° de la loi relative à l'assurance obligatoire soins de santé et indemnités, coordonnée le 14 juillet 1994, notamment pour certains produits d'alimentation particulière

Identification du bénéficiaire: réservé à la vignette par l'organisme assureur

Nom - prénom:

Rue et n°:

Code postal et commune:

Date de naissance:

A COMPLETER PAR LE MEDECIN PRESCRIPTEUR			A COMPLETER PAR LE PHARMACIEN			
Prescription de produits visés à l'art. 1er de l'A.R. susmentionné et destinés à la consommation à domicile par le bénéficiaire, en une période de (date)à (date)			pour chaque conditionnement délivré d'un produit:			
pour chaque produit prescrit:						
Dénomination	Conditionnement	Nombre de conditionnement	nombre délivré	date de délivrance	prix de vente au public (en BEF)	montant payé (en BEF)
Le soussigné, médecin dirigeant le centre (nom, adresse, tél. et n° d'identification I.N.A.M.I. du centre)			Montant total payé (en BEF)			
déclare par la présente que le bénéficiaire est en rééducation pour une maladie mentionnée à l'art. 1er de l'A.R. susmentionné et que le mode d'emploi des produits prescrits est connu.						
Date, signature et cachet du médecin prescripteur			Date, signature et cachet du pharmacien			